



# AGENDA 21 DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE

## PROGRAMME D' ACTIONS

Fédération Française  
de Spéléologie

		N° de l'action	Intitulé de l'action
<b>A- Gouvernance</b>			
<b>A1- Politique fédérale</b>	A1-a- Incorporer le développement durable dans la politique fédérale	<b>A 1</b>	Intégrer dans les statuts de la FFS le développement durable et l'existence d'un comité de pilotage
		<b>A 2</b>	Inscrire l'ensemble de la communication FFS dans une démarche collective fédérale - Mettre en œuvre une charte de communication éco-responsable - Mettre en avant l'engagement de la FFS dans le développement durable
		<b>A 3</b>	Faire reconnaître en externe notre démarche développement durable et affirmer notre position d'acteurs dans ce domaine
		<b>A 4</b>	Prendre part aux campagnes réalisées dans le domaine développement durable
	A1-b- Intégrer un bilan environnemental dans le rapport moral	<b>A 5</b>	Définir des critères permanents et des indicateurs clés pour réaliser un schéma type de bilan environnemental
<b>A2- Management</b>	A2-a- Désignation d'un coordonnateur national pour le développement durable, doté de moyens appropriés	<b>A 6</b>	Mettre des moyens humains et financiers au service de la politique fédérale développement durable
	A2-b- Inclure des préconisations environnementales dans le cahier des charges de l'organisation de manifestations	<b>A 7</b>	Créer un guide d'accompagnement d'une manifestation FFS éco-responsable, de la conception au bilan final
	A2-c- Désigner un responsable du développement durable pour chaque action d'envergure	<b>A 8</b>	Mettre en place les ambassadeurs développement durable : les intégrer dans les référentiels fédéraux définissant le soutien aux actions de terrain
	A2-d- Définir une méthode d'évaluation environnementale/économique/sociale des actions fédérales	<b>A 9</b>	Mettre en place un baromètre développement durable des actions fédérales, créer un guide méthodologique d'évaluation DD des actions fédérales
<b>A3- Sensibilisation</b>	A3-a- Réaliser et diffuser un code de bonne conduite pour sensibiliser les pratiquants	<b>A 10</b>	Créer un outil de sensibilisation des pratiquants aux éco-attitudes spéléo-canyon
	A3-b- Intégrer la protection et la prévention des risques environnemental et social dans la formation de cadres	<b>A 11</b>	Valoriser et dynamiser les politiques environnementales et sociales dans les formations de cadres
	A3-c- Réaliser un canevas de charte à l'usage des CSR, CDS, clubs	<b>A 12</b>	Lancer une campagne et un dispositif d'accompagnement pour développer l'appropriation de l'Agenda 21 FFS et permettre sa déclinaison locale
	A3-d- Appel à projet	<b>A 13</b>	Rédiger le cahier des charges pour la mise en place de l'appel à projets fédéral relatif au développement durable
		<b>A 14</b>	Mettre en place un programme de valorisation des actions fédérales innovantes et exemplaires
<b>B- Environnement</b>			
<b>B1- Gestion de l'énergie et maîtrise des pollutions</b>	B1-a- Promotion et suivi des économies d'énergie dans le chauffage, la ventilation, le rafraîchissement et l'éclairage	<b>A 15</b>	Mettre en place un tableau de bord des consommations d'énergie au siège fédéral
<b>B2- Préservation de la ressource en eau</b>	B2-a- Promotion et suivi des économies d'eau	<b>A 16</b>	Mettre en place un tableau de bord des consommations d'eau au siège fédéral
<b>B3- Gestion des déchets</b>	B3-a- Limitation des déchets et promotion de leur valorisation	<b>A 17</b>	Mettre en place à l'attention des salariés du siège fédéral un atelier collectif de sensibilisation à la gestion des déchets
	B3-a- Limitation des déchets et promotion de leur valorisation	<b>A 18</b>	Réaliser une fiche thématique sur les déchets produits en spéléo et canyon et les enjeux de leur devenir

<b>B4- Déplacements</b>	B4-a- Promouvoir l'utilisation de moyens et méthodes de transport économes en énergie et faiblement polluants	A 19	Mettre en place un Plan de déplacements fédéral ainsi qu'un outil de réalisation d'un bilan carbone pour les structures fédérales qui le souhaitent
		A 20	Créer une plateforme de transports doux qui favorise le covoiturage et les transports en commun
	B4-b- Prendre en compte les déplacements dans l'organisation des manifestations	A 21	Intégrer les outils fédéraux réalisés dans le domaine des déplacements au sein des actions et des manifestations fédérales au niveau national, régional, départemental et local
<b>B5- Installations et matériels</b>	B5-a- Intégration d'objectifs environnementaux dans le cahier des charges des installations administratives et des équipements	A 22	Finaliser le cahier de préconisations pour une démarche de qualité environnementale des installations et équipements fixes ou temporaires en spéléologie et en canyonisme
<b>B6- Protection de la nature</b>	B6-a- Mise en place de conventions de gestion	A 23-a	Etablir des conventions de collaboration avec les structures de recherche et d'étude des milieux naturels, avec les associations naturalistes et les structures de gestion des espaces naturels
		A 23-b	Recenser et classer les conventions de gestion existantes et accompagner la mise en place de nouvelles conventions locales pour une gestion durable du milieu
	B6-b- Etude et connaissance du milieu	A 24	Proposer des outils et des formations pour faciliter l'étude et la connaissance du milieu et capitaliser l'expertise
		A 25	Mettre en place une politique dynamique d'exploration et de documentation du milieu souterrain et la publication de ces résultats
	B6-c- Evaluation de l'impact des pratiques sur le milieu	A 26	Diffuser le dispositif fédéral PEIPSEK (Protocole d'Etude d'Impact de la Pratique Spéléologique sur les Eaux Karstiques) et l'étendre au canyonisme
	B6-d- Surveillance de la faune	A 27	Réaliser des inventaires et des atlas de la faune souterraine en relation avec les structures de recherche et d'étude des milieux naturels
	B6-e- Sensibilisation du public	A 28-a	Lancer une large consultation « Evaluer, Evoluer, Sensibiliser » pour proposer un programme de sensibilisation efficace, construire une identité et une visibilité dans les médias
		A 28-b	Créer des outils de vulgarisation scientifique
	B6-f- Education à l'environnement	A 29-a	Mettre en place des actions pédagogiques sur les écosystèmes souterrains et la pratique spéléologique
		A 29-b	Mettre en place des actions pédagogiques sur les écosystèmes des canyons et la pratique du canyonisme
	B6-g- Participation aux instances de gestion des sites naturels	A 30-a	Etre force de proposition et de concertation au sein du Conseil National de Protection de la Nature, du Conseil National du Patrimoine Souterrain, des Conseils Supérieurs Régionaux de Protection de la Nature et des comités de pilotage Natura 2000.
A 30-b		Mettre en place un système d'information, d'alerte et d'accompagnement sur les outils réglementaires	
<b>C- Economique</b>			
<b>C1- Collaboration avec les acteurs professionnels</b>	C1-a- Développer les actions communes avec les accompagnateurs professionnels spéléo/canyon	A 31	Etablir une charte collaborative avec le Syndicat national des professionnels en spéléo et canyon
	C1-b- Développer les actions communes avec les exploitants de cavités	A 32	Mettre en place une convention de collaboration avec les gestionnaires de cavités aménagées
	C1-c- Développer les relations avec les éducateurs spécialisés	A 33	Rédiger une note argumentaire sur les intérêts du Diplôme d'Etat (DE) pour un éducateur spécialisé
<b>C2- Collaboration Internationale</b>	C2-a- Intégrer le développement durable dans les objectifs des expéditions à l'étranger	A 34	Créer un label d'éco-expédition ou d'expédition responsable
<b>C3- Promotion du patrimoine</b>	C3-a- Recenser, conserver et valoriser les éléments du patrimoine et de la mémoire du sport	A35	Lancer un programme « Mémoire de la Fédération Française de Spéléologie », proposer un schéma fédéral de conservation et de valorisation de la mémoire de la spéléologie et du canyonisme
<b>C4- Développement de l'emploi</b>	C4-a- Développer des formations qualifiantes	A 36	Participer activement à la formation des DE en matière de connaissance du milieu souterrain, de bonnes pratiques environnementales et de sensibilisation à l'éducation environnementale. Créer des emplois pour le suivi des écosystèmes en rapport avec le milieu souterrain et en liaison avec les différents Conservatoires Régionaux des Espaces Naturels ou Parcs Naturels Régionaux.
<b>D- Social</b>			
<b>D1- Personnel</b>	D1-a- Offrir au personnel fédéral des conditions de travail saines (air, eau, ...) et confortables (confort hygrothermique, acoustique, visuel, olfactif)	A 37	Mettre en place un travail collectif avec les salariés du siège pour améliorer les conditions de travail ; Réaliser un document unique d'évaluation des risques professionnels

<b>D2- Santé publique</b>	D2-a- Surveillance des eaux souterraines	<b>A 38</b>	Installer des programmes de documentation et suivis d'aquifères en liaison avec les organismes gestionnaires de l'eau (partenariats avec les agences de l'eau, collectivités, entreprises, ...) et partager l'information
	D2-b- Actions de réhabilitation et de préservation	<b>A 39</b>	Se positionner comme acteur de premier rang dans les opérations de réhabilitation de sites souterrains par des actions de nettoyage et de suivi de sites.
	D2-c- Prévention des risques et organisation des secours	<b>A 40-a</b>	Généraliser à tous les massifs karstiques les inventaires des sources potentielles de pollution de l'eau en zone karstique
<b>A 40-b</b>		Renforcer l'efficacité des équipes du Spéléo secours français en matière d'approche des risques naturels (crues, éboulements et climatologie souterraine)	
<b>D3- Jeunes</b>	D3-a- Programmes scolaires et périscolaires	<b>A 41</b>	Se structurer pour lancer un programme commun d'actions avec l'Education Nationale
	D3-b- Accès des jeunes aux responsabilités	<b>A 42</b>	Créer le "service fédéral volontaire" ou "projet de jeunes", un outil de prise de responsabilités pour les jeunes fédérés
		<b>A 43</b>	Favoriser l'accès des jeunes fédérés aux pratiques de la démocratie par le principe de proportionnalité de jeunes au sein des instances dirigeantes et électives
D3-c- Associer les jeunes aux instances dirigeantes	<b>A 44</b>	Mettre en place une action de tutorat pour les jeunes responsables fédéraux	
<b>D4- Exclusion sociale</b>	D4-a- Développer et promouvoir spéléologie/canyon et handicap	<b>A 45</b>	Formaliser des partenariats avec les fédérations handisport et sport adapté
		<b>A 46</b>	Proposer aux brevetés fédéraux des formations adaptées pour permettre l'accueil de publics handicapés
	D4-b- Développer et promouvoir spéléologie/canyon et populations défavorisées	<b>A 47</b>	Mettre en place un dispositif d'accompagnement pour la mise en place de sorties avec les publics défavorisés : guide méthodologique pour l'organisation de sorties spéléo canyon pour public défavorisé
		<b>A 48</b>	Mettre en place une plateforme de ressources concernant le public défavorisé
<b>D5- Prestataires et fournisseurs</b>	D5-a- Privilégier les achats de matériaux recyclables et/ou issus du commerce équitable	<b>A 49</b>	Mettre en place une stratégie d'achats éco-responsables ; rédiger une note d'orientation
	D5-b- Introduire des critères de développement durable dans le choix des prestataires	<b>A 50</b>	Identifier des indicateurs de choix des prestataires ; rédiger une note d'orientation
	D5-c- Dématérialiser les procédures administratives	<b>A 51</b>	Mettre en place un tableau de bord des procédures dématérialisées
	D5-d- Récupérer, recycler, réutiliser les équipements	<b>A 52</b>	Réaliser une étude sur le recyclage des équipements spéléo-canyon

A- Gouvernance A1- Politique fédérale

A1-a- Incorporer le développement durable dans la politique fédérale

Agenda 21

Fédération Française  
de Spéléologie

Action n° 1

Niveau de priorité : 1 – très prioritaire

Date : 31/10/2011

## u Intégrer dans les statuts de la FFS le développement durable et l'existence d'un comité de pilotage

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q B- Mettre en œuvre des indicateurs/référentiels fédéraux de développement durable
- Q C- Mieux communiquer en interne et en externe
- Q D- Identifier et recenser les informations nécessaires à notre évolution soutenable



Responsable : Jean-Pierre HOLVOET



Description :

En octobre 2006, la FFS a décidé d'engager une démarche de développement durable en intégrant pleinement cette notion dans son fonctionnement et dans sa politique de développement. Après avoir mené plusieurs initiatives en vue de concrétiser cette volonté (structuration, informations internes, diagnostic partagé, ...), il convient d'affirmer et de formaliser cet engagement par son intégration écrite dans les statuts fédéraux. Cette action permettra de positionner clairement et unanimement au sein de la Fédération un engagement volontaire collectif des fédérés dans le domaine du développement durable. Elle constitue également une meilleure visualisation de cet engagement en interne et en externe.

A l'origine de cette proposition, le groupe de travail « Agenda 21 » créé par le Conseil d'Administration afin de mener cette politique développement durable et mettre en place l'Agenda 21 de la Fédération, joue un rôle primordial puisqu'il définit et propose la ligne de conduite commune, opère les ajustements nécessaires, rend compte aux dirigeants, élus et fédérés.

Organe transversal dans l'organisation et la structuration fédérale, répondant à des enjeux de cohérence à différents niveaux, il est alors important de le positionner officiellement comme un outil directeur, un moyen force de propositions, d'amélioration continue, de veille, au service de la politique et des actions fédérales.



© Michel SOULER  
Assemblée Générale de la FFS – 12/06/2011 – Balma (31)



Les mesures concrètes possibles à mettre en œuvre :

- ¾ Rédiger le texte à intégrer aux statuts fédéraux.
- ¾ Faire valider la modification des statuts par l'Assemblée Générale.
- ¾ Identifier le document officiel de la FFS dans lequel il est le plus pertinent de mettre en avant et intégrer l'existence du comité de pilotage « Agenda 21 ».
- ¾ Le positionner nominativement au sein de l'organisation fédérale.
- ¾ Préciser sa coordination dans cette structuration et son rôle.
- ¾ Si nécessaire, rédiger un règlement de ce comité de pilotage.



#### **Moyens à mobiliser :**

- § Responsable des statuts de la FFS.
- § Commission communication.
- § Assemblée Générale.
- § Outils de communication interne et externe à la Fédération.



#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	Q	Proposée	..
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	Q
Moyen terme (2012-2016)	..	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		



#### **Indicateurs de l'action :**

- § Validation par l'Assemblée Générale de la modification des statuts.
- § Identification et Intégration du comité de pilotage « Agenda 21 » dans le référentiel de la FFS.
- § Validation par les personnes compétentes de la modification de ce référentiel.
- § Communication réalisée sur l'existence du comité de pilotage.
- § Sollicitations et échanges entre le groupe de travail et les autres organes de la Fédération.
- § Nombre de réunions de Comité Directeur de la FFS où l'Agenda 21 est à l'ordre du jour.
- § Sollicitations des structures fédérales déconcentrées sur ce thème.



A- Gouvernance A1- Politique fédérale

A1-a- Incorporer le développement durable dans la politique fédérale

Fédération Française  
de Spéléologie

Action n° 2

Niveau de priorité : 1 – très prioritaire

Date : 31/10/2011

## u Inscrire l'ensemble de la communication FFS dans une démarche collective fédérale

- Mettre en œuvre une charte de communication éco-responsable
- Mettre en avant l'engagement de la FFS dans le développement durable

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q B- Mettre en œuvre des indicateurs/référentiels fédéraux de développement durable
- Q C- Mieux communiquer en interne et en externe
- Q D- Identifier et recenser les informations nécessaires à notre évolution soutenable

 **Responsable :** Président de la commission communication

 **Description :**

Avoir une communication adaptée et en cohérence avec les valeurs que nous souhaitons véhiculer est une réflexion immédiate à mener si notre Fédération veut pleinement s'inscrire dans une démarche de développement durable. En effet, les enjeux de cette action sont doubles. En interne, il s'agit de sensibiliser et de déployer la politique engagée en faveur du développement durable, et en externe, il s'agit d'affirmer et d'afficher l'éthique de la FFS et l'engagement fort dans lequel elle souhaite se positionner durablement.

La Fédération a débuté en 2010 une évolution de sa communication en ranimant sa commission communication, en effectuant un diagnostic de la communication qu'elle réalisait. En ont découlé plusieurs actions dont la réalisation d'une charte graphique FFS et sa diffusion à l'ensemble des structures fédérales. D'autres actions sont en cours de réalisation : stand, winflag, remaniement du site internet FFS, ... Le développement durable a été pris en compte dans ces réalisations comme par exemple l'utilisation d'une encre naturelle (100 % végétale) pour les T-shirts qui ont été réalisés mais il doit maintenant s'encre progressivement et durablement dans les codes de communication fédérale. La réalisation d'une charte FFS de communication constituera un outil d'accompagnement pour mieux communiquer. Cet outil rassemblera les règles à appliquer pour inscrire le développement durable au sein de la communication fédérale. Il prendra en compte la réduction de l'impact environnemental en amont des actions de communication en amont (choix des matières) et en aval (recyclage), l'éco-conception (supports de communication, stratégie d'achats, prestataires, ...), les modes de communication et diffusion de l'information (dématérialisation), les codes de communication (valorisation de la démarche lors des prises de paroles externe, ...).

L'exemplarité dans le domaine de la communication passe également par la mise en cohérence des actions et de la démarche avec le discours de la FFS, en donnant une place importante au développement durable au sein des communications (orales, écrites, informatiques, ...). Quelques exemples : réserver à cette démarche une place de choix sur le site internet fédéral, consacrer des pages au développement durable dans Spelunca, ...



Les mesures concrètes possibles à mettre en œuvre :

- ¾ Recenser les règles de communication à mettre en œuvre pour une communication fédérale responsable et rédiger la charte de communication.
- ¾ Identifier les outils de communication à mobiliser dans lesquels le développement durable peut être valorisé, mettre en cohérence avec la démarche engagée par la FFS.
- ¾ Diffuser et appliquer les bonnes pratiques de communication.

#### **Moyens à mobiliser :**

- § Commission communication.
- § Outils de communication interne à la Fédération ou externe.
- § Ressources humaines bénévoles et salariés.
- § Ressources financières.

#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		

#### **Indicateurs de l'action :**

- § Mise en œuvre de la charte de communication.
- § Nombre de communications réalisées, et nombre de communication prenant en compte la charte.
- § Mobilisation des outils de communication pour diffuser la démarche développement durable de la FFS. (Nombre de préconisations / nombre de mises en œuvre effectives).



A- Gouvernance A1- Politique fédérale

A1-a- Incorporer le développement durable dans la politique fédérale

Fédération Française  
de Spéléologie

Action n° 3

Niveau de priorité : 1 – très prioritaire

Date : 31/10/2011

**u Faire reconnaître en externe notre démarche développement durable et affirmer notre position d'acteurs dans ce domaine**

**Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :**

- Q B- Mettre en œuvre des indicateurs/référentiels fédéraux de développement durable
- Q C- Mieux communiquer en interne et en externe
- Q D- Identifier et recenser les informations nécessaires à notre évolution soutenable

 **Responsable :** Olivier VIDAL

 **Description :**

Engagée dans le long processus de mise en place de son propre agenda 21 en 2006, la Fédération a validé lors de son assemblée générale en juin 2011 son programme d'actions lié à cet engagement. Elle poursuit actuellement sa démarche en travaillant à la réalisation des actions proposées.

Pour partager et faire découvrir à l'extérieur sa volonté d'engagement et le travail qu'elle mène dans le domaine du développement durable, pour légitimer ses activités dans ce domaine, il est important que la Fédération fasse reconnaître en externe sa démarche exemplaire. Diffuser son expérience, participer aux débats engagés sur cette thématique, incorporer les différents réseaux existants, obtenir les labels en lien avec le développement durable, ... sont autant de pistes à explorer pour y parvenir.

La Fédération s'est déjà investie dans ce sens à l'occasion par exemple de la mise en place de la Stratégie Nationale de Développement Durable par le Ministère des Sports en 2010 (participations aux assises nationales et territoriales, adhésion à la stratégie, ...). Elle doit poursuivre dans ce sens et affirmer ainsi pleinement sa position d'acteurs dans le domaine du développement durable.

En outre, participer et intégrer les réseaux existants ou qui se mettent en place peut permettre d'établir des contacts en vue d'éventuels nouveaux partenariats et d'avoir connaissance d'informations qui nous permettront d'orienter nos actions dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.



Les mesures concrètes possibles à mettre en œuvre :

- ¾ Identifier les labels développement durable existants, leur pertinence, les solliciter.
- ¾ Identifier les réseaux existants, leur pertinence, les intégrer, y participer et partager l'expérience acquise.
- ¾ Mener une veille permanente pour l'identification des labels et réseaux.
- ¾ Communiquer en interne et en externe sur les reconnaissances obtenues et/ou les réseaux auxquels la FFS participe.



#### **Moyens à mobiliser :**

- § Ressources humaines pour l'identification, les démarches nécessaires à l'obtention d'un label ou l'intégration d'un réseau et le suivi.
- § Ressources financières (si personnel salarié).
- § Commission communication.
- § Outils de communication interne à la Fédération (Spelunca, listes de diffusion, site internet, ...) et externe (communiqué de presse, site internet, ...).



#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :

En cours	Q
Court terme (2011-2012)	..
Moyen terme (2012-2016)	..
Long terme (au-delà de 2016)	..

Action :

Proposée	..
Engagée	Q
Terminée	..



#### **Indicateurs de l'action :**

- § Identification des labels et des réseaux.
- § Obtention, intégration, participation.
- § Reconnaissance obtenue et communication réalisée.



A- Gouvernance A1- Politique fédérale

A1-a- Incorporer le développement durable dans la politique fédérale

Fédération Française  
de Spéléologie**Action n° 4**

Niveau de priorité : 1 – très prioritaire

Date : 31/10/2011

## u Prendre part aux campagnes réalisées dans le domaine du développement durable

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q B- Mettre en œuvre des indicateurs/référentiels fédéraux de développement durable
- Q C- Mieux communiquer en interne et en externe
- Q D- Identifier et recenser les informations nécessaires à notre évolution soutenable

✎ **Responsable :** Olivier VIDAL

✎ **Description :**

De nombreuses actions menées au sein de la Fédération et de ses structures déconcentrées sont en lien plus ou moins direct avec le domaine du développement durable. La concrétisation de l'agenda 21 fédéral doit refléter les valeurs déjà véhiculées par la Fédération, valoriser ses actions, les amener à s'améliorer et à y inscrire pleinement les enjeux du développement durable. Plusieurs campagnes nationales ou européennes sur le thème du développement durable ont été créées en vue de mutualiser les initiatives des acteurs dans ce domaine, les partager, les valoriser et afin d'informer, de sensibiliser le plus grand nombre à ces enjeux (semaine du développement durable, semaine européenne de réduction des déchets, semaine européenne de mobilité ...).



© Jean-François FABRIOL

Animation sur le tri des déchets mise en place à l'occasion du nettoyage de la phosphatière du Mas de Dégot, action récompensée dans le cadre du prix « Agir, c'est dans ma nature » de France Nature Environnement – Lot – 2009

La Fédération s'attache déjà dans la mesure de ses possibilités à se positionner en tant que relais de ces campagnes auprès de ses structures déconcentrées afin de les inciter à y inscrire leurs actions.

Au-delà d'une reconnaissance externe de nos actions, participer à ces campagnes pour notre Fédération, c'est participer à un engagement plus global, au-delà des frontières de notre structure, c'est valoriser les expériences fédérales menées, c'est y inscrire les fondements du développement durable, c'est mutualiser et partager les initiatives, c'est mieux les valoriser, c'est disposer de moyens complémentaires (communication, partenariats, ...). En conclusion c'est finalement accentuer la volonté de notre engagement fédéral de s'inscrire dans une démarche continue d'amélioration de nos actions.

Faire un état des lieux sur l'implication déjà existante de la FFS dans ces campagnes pour ensuite focaliser l'effort sur une communication et une valorisation efficaces des actions fédérales et des campagnes

existantes, permettra à la Fédération de renforcer sa politique volontariste en faveur du développement durable, de la positionner en tant que principe directeur de ses actions, de communiquer et valoriser ses actions et renforcer sa position d'acteur participatif dans ce domaine.



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Faire un état des lieux sur ce qui ce fait déjà et les résultats.
- ¾ Identifier les campagnes existantes dans lesquelles les actions de la Fédération pourraient avoir une place.
- ¾ Se positionner en tant que relais de ces campagnes auprès des structures fédérales.
- ¾ Proposer une meilleure valorisation et communication sur ces dispositifs au sein de notre Fédération.
- ¾ Proposer des actions.

#### **Moyens à mobiliser :**

- § Ressources humaines.
- § Toutes les Commissions fédérales : environnement, scientifique, jeunes, EFS, EFC, communication.
- § Outils de communication interne et externe à la Fédération.
- § Ressources financières.

#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :

En cours	Q	Action :	..
Court terme (2011-2012)	..	Proposée	..
Moyen terme (2012-2016)	..	Engagée	Q
Long terme (au-delà de 2016)	..	Terminée	..

#### **Indicateurs de l'action :**

- § Réalisation de l'état des lieux de l'existant.
- § Nombre de campagnes identifiées.
- § Communication réalisée.
- § Participation des structures fédérales.
- § Nombre d'actions fédérales inscrites.
- § Retours d'expériences.



A- Gouvernance A2- Management

A2-a- Désignation d'un coordonnateur national pour le développement durable, doté de moyens appropriés

Agenda 21

Fédération Française  
de Spéléologie

Action n° 6

Niveau de priorité : 1b – prioritaire

Date : 31/10/2011

## u Mettre des moyens humains et financiers au service de la politique fédérale développement durable

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

Q I- Orientation spécifique



**Responsable :** Président(e) de la FFS



**Description :**

Née en octobre 2006 par décision du Conseil d'Administration, la volonté fédérale, de prendre en compte le développement durable dans sa politique et son fonctionnement, s'est inscrite en tout premier lieu dans le projet associatif.

Au-delà de cette volonté, la Fédération a créé un groupe de travail « Agenda 21 » et à nommer un coordonnateur à ce groupe. Cette structuration a été un premier signe fort de l'engagement fédéral. Elle a permis de mener une sensibilisation en interne, la réalisation d'un diagnostic partagé, la définition d'enjeux et orientations pour la politique fédérale de développement durable et la définition d'un programme d'actions concrètes. Afin de mener sa mission, le groupe de travail « Agenda 21 » s'est appuyé sur différentes ressources mobilisables au sein de la Fédération : membres du groupe eux-mêmes, dirigeants, élus, adhérents à la Fédération, stagiaires, contrats de collaboration, moyens financiers ... l'Agenda 21 fédéral a alors ainsi vu le jour et son programme d'actions a été validé en juin 2011 par l'assemblée générale.

La Fédération s'est ainsi donné les moyens à la fois humains et financiers de son engagement à hauteur de ses possibilités et malgré un contexte difficile (économiquement notamment).

Le groupe de travail « Agenda 21 » a aujourd'hui un rôle essentiel à poursuivre pour la gestion du programme voté et engagé au sein de la Fédération.

C'est en effet l'animation et la coordination de l'Agenda 21 fédéral qui engendrera un résultat satisfaisant de sa réalisation concrète, sa pérennité et son évolution.

Il est donc important de conforter ce groupe et son coordonnateur, chargé de mission développement durable au sein de la Fédération, et de poursuivre les efforts de moyens. Le groupe de travail « Agenda 21 » se positionne plus que jamais en tant que cheville ouvrière au centre de nombreuses dynamiques existantes et prévisionnelles à travers lesquelles la Fédération peut continuellement se structurer, s'améliorer, s'épanouir, se positionner, ...



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Mettre en place un tableau de bord de l'Agenda 21 FFS, outil de pilotage et de suivi des actions et de la politique appliquée.
- ¾ Définir annuellement les actions à engager ou à poursuivre, identifier les besoins à leur concrétisation (moyens humains et financiers).
- ¾ Mobiliser les moyens nécessaires.
- ¾ Communiquer.
- ¾ Présenter un bilan annuel au Conseil d'Administration.



#### **Moyens à mobiliser :**

- § Conseil d'Administration de la Fédération.
- § Toutes les commissions et tous les pôles de la Fédération.
- § Ressources humaines.
- § Ressources financières.



#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :

En cours	Q
Court terme (2011-2012)	..
Moyen terme (2012-2016)	..
Long terme (au-delà de 2016)	..

Action :	
Proposée	..
Engagée	Q
Terminée	..



#### **Indicateurs de l'action :**

- § Tableau de bord et de suivi.
- § Bilan annuel.
- § Moyens mobilisés.





Fédération Française  
de Spéléologie

### Action n° 7

Niveau de priorité : 1 – très prioritaire

Date : 31/10/2011

## u Créer un guide d'accompagnement d'une manifestation FFS éco-responsable, de la conception au bilan

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q A- Définir des référentiels fédéraux pour les différents volets de notre activité
- Q D- Identifier et recenser les informations nécessaires à notre évolution soutenable
- Q F- Intégrer les principes de base du développement durable dans notre fonctionnement /organisation fédéral(e)

✎ **Responsable :** Dominique DOREZ

✎ **Description :**

En 1993, la Fédération créait les cahiers des CDS afin d'associer tous les adhérents à ses orientations majeures dans un souci d'amélioration de la communication interne. Cette initiative répondait à un besoin, exprimé par les fédérés, d'informations et d'aides concrètes face aux difficultés rencontrées dans leur pratique. Parmi les 13 cahiers des CDS aujourd'hui existants, un a été consacré en 1996 à l'organisation d'un rassemblement national.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique développement durable, la FFS souhaite proposer aujourd'hui à ses adhérents un guide d'accompagnement d'une manifestation FFS éco-responsable. La réalisation de ce guide poursuit plusieurs objectifs :

- améliorer continuellement les actions fédérales,
- mettre en conformité les pratiques et la politique fédérale engagée,
- accompagner les fédérés dans l'organisation d'une manifestation fédérale,
- sensibiliser, former les fédérés au principe du développement durable.

En s'appuyant sur le cahier des CDS existant, ce guide s'enrichira des expériences menées et acquises dans le domaine de la mise en place de manifestations fédérales au fil des années et permettra de les inscrire dans la démarche de développement durable poursuivie.

Il s'agit alors d'améliorer le référentiel existant en émettant des recommandations techniques, des conseils pratiques qui permettront de mettre en place une manifestation éco-responsable adaptée aux pratiques fédérales. Les organisateurs disposeront alors d'un outil efficace en amont du lancement de l'organisation.

Afin de permettre une accessibilité et une consultation faciles, une mise à jour rapide et efficace de ce guide, ce dernier sera disponible sur internet (avec moteur de recherches).

Dans un souci de mutualisation des moyens et de mobilisation des ressources déjà existantes, ce travail a été confié à un bénévole dans le cadre de l'unité de formation « sujet de recherches » de son cursus d'instructeur (plus haut niveau de formation au sein de la fédération).

Il devrait être présenté lors des prochaines journées d'études des Ecoles Françaises de Spéléologie, de descente de Canyons, de Plongée Souterraine en novembre 2011. Il pourrait ensuite être opérationnel début de l'année 2012.



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Mobiliser un stagiaire instructeur sur ce dossier (déjà fait).
- ¾ Présenter l'outil lors des journées d'études fédérales.
- ¾ Diffuser cet outil et faciliter son accès.
- ¾ Expérimenter l'outil, le mobiliser.
- ¾ Faire un bilan des manifestations fédérales concernées.
- ¾ Faire progresser l'outil en fonction des retours d'expériences.
- ¾ Communiquer sur son existence.

#### **Moyens à mobiliser :**

- § Cadre fédéral.
- § Commissions fédérales : EFS, EFC, EFPS, SSF.
- § Tous les pôles de la Fédération.
- § Informatiques (mise en ligne du guide).
- § Ressources humaines.
- § Outils de communication interne et externe à la Fédération.

#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	..
Court terme (2011-2012)	Q	Engagée	Q
Moyen terme (2012-2016)	..	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		

#### **Indicateurs de l'action :**

- § Réalisation du guide.
- § Mise en ligne du guide.
- § Mise en œuvre du guide.
- § Bilan des manifestations fédérales.





Fédération Française  
de Spéléologie

### Action n° 15

Niveau de priorité : 2 – priorité secondaire

Date : 31/10/2011

## u Mettre en place un tableau de bord des consommations d'énergie au siège fédéral

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q D- Identifier et recenser les informations nécessaires à notre évolution soutenable



**Responsable :** Directeur Technique National



### **Description :**

Afin d'être exemplaire, la Fédération doit être en mesure de réduire sa consommation énergétique dans un objectif de développement durable. Cela nécessite de bien connaître ses consommations et ses bâtiments.

La Fédération doit alors dans un premier temps mettre en place un système qui lui permettra de mieux se connaître. Elle pourra ensuite après examen de l'état des lieux réalisé s'organiser pour consommer moins d'énergie en proposant des solutions lui permettant de gérer sa consommation en fonction des besoins réels.

Cette action propose, au siège fédéral, de mesurer la consommation d'énergie actuelle et de faire un état des lieux des bâtiments par la mise en place d'un tableau de bord. Ce dernier permettra de tirer des résultats chiffrés, d'en réaliser une analyse et de proposer des solutions adaptées à mettre en œuvre en vue de favoriser les économies d'énergie au siège fédéral.

Afin de favoriser l'appropriation de changements qui pourront être préconisés, d'inciter les comportements responsables, des actions ponctuelles de communication et de sensibilisation auprès des utilisateurs du siège fédéral sur les consommations d'énergie et la promotion de gestes simples de bonnes pratiques seront réalisées.

L'outil réalisé permettra dans un second temps de réaliser un suivi et un contrôle de l'efficacité des mesures préconisées retenues et réalisées.



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Réaliser le tableau de bord.
- ¾ Faire un état des lieux des bâtiments et pratiques : audit énergétique et état des lieux des pratiques de consommation d'énergie.
- ¾ Analyser et proposer des solutions à mettre en place pour réduire les consommations d'énergie.
- ¾ Retenir et mettre en place les changements préconisés.
- ¾ Les intégrer au tableau de bord et continuer à renseigner ce dernier afin d'évaluer l'efficacité des actions réalisées.
- ¾ Favoriser des comportements plus économes : rappel des règles élémentaires des éco-gestes en matière d'économie d'énergie.

### Moyens à mobiliser :

- § Conseil d'Administration, commissions, délégations, groupes de travail et pôles fédéraux.
- § Ressources humaines.
- § Tout autre utilisateur du siège fédéral.
- § Partenariats (Grand Lyon, ADEME, ...) / Outils existants dans ce domaine.
- § Ressources financières.

### Echéances & état d'avancement :

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		

### Indicateurs de l'action :

- § Le tableau de bord.
- § Les mesures proposées.
- § Mesures concrètes mises en œuvre / évolutions proposées.
- § Les coûts.



Fédération Française  
de Spéléologie**Action n° 16**

Niveau de priorité : 2 – priorité secondaire

Date : 31/10/2011

## u Mettre en place un tableau de bord des consommations d'eau au siège fédéral

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q D- Identifier et recenser les informations nécessaires à notre évolution soutenable



**Responsable :** Directeur Technique National



### **Description :**

L'enjeu de préservation de la ressource en eau n'est plus à démontrer. Chacun à son niveau se doit d'y participer. La Fédération bien consciente de ce défi est investie dans de nombreuses actions de terrain visant à mieux connaître et protéger les réserves en eau.

Pour mettre en cohérence son engagement, optimiser l'éco-responsabilité de la FFS dans son fonctionnement s'inscrire dans un projet complet global à tous ses niveaux d'actions possibles, la Fédération doit prendre en compte ce domaine dans ses propres consommations et doit intervenir dans ce sens au niveau de son siège.

Pour cela, la mise en place d'un tableau de bord des consommations d'eau au siège fédéral permettra de connaître ses habitudes, chiffrer les consommations réalisées, proposer des solutions afin de les maîtriser et les réduire.

Afin de sensibiliser les utilisateurs du siège fédéral, des actions d'information et de diffusion de gestes simples quotidiens à adopter pourront être menées en parallèle de la construction du tableau de bord et de l'analyse des données qui en sera faite.

Le tableau de bord permettra dans un second temps de réaliser un suivi et un contrôle de l'efficacité des mesures préconisées retenues et réalisées.



© Lionel THIERRY



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Réaliser le tableau de bord.
- ¾ Faire un état des lieux des habitudes et des besoins.
- ¾ Analyser et proposer des solutions à mettre en place pour réduire les consommations d'eau.
- ¾ Retenir et mettre en place les changements préconisés.
- ¾ Les intégrer au tableau de bord et continuer à renseigner ce dernier afin d'évaluer l'efficacité des actions réalisées.
- ¾ Favoriser des comportements plus économes : rappel des règles élémentaires des éco-gestes en matière d'économie d'eau.

#### **Moyens à mobiliser :**

- § Conseil d'Administration, commissions, délégations, groupes de travail et pôles fédéraux.
- § Ressources humaines.
- § Tout autre utilisateur du siège fédéral.
- § Partenariats (Grand Lyon, Agence de l'Eau, ...) / Outils existants dans ce domaine.
- § Ressources financières.

#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		

#### **Indicateurs de l'action :**

- § Le tableau de bord.
- § Les mesures proposées.
- § Mesures concrètes mises en œuvre / évolutions proposées.
- § Les coûts.



**Action n° 17**

Niveau de priorité : 1b – prioritaire

Date : 31/10/2011

## u Mettre en place à l'attention des salariés du siège fédéral un atelier collectif de sensibilisation à la gestion des déchets

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q F- Intégrer les principes de base du développement durable dans notre fonctionnement / organisation fédéral(e)



**Responsable :** Directeur Technique National



### **Description :**

Se donner les moyens d'atteindre notre objectif d'exemplarité au sein de notre propre structure, s'est se questionner sur nos habitudes, nos besoins, s'est adapter ses pratiques et ses méthodes pour qu'elles répondent au mieux à cet objectif.

En matière de gestion des déchets, la Fédération a déjà mis en place au siège fédéral des actions quotidiennes de bonnes pratiques telles que le tri sélectif des papiers, cartons et emballages ou encore le recyclage des cartouches d'impression. Afin de poursuivre sa démarche, de la renforcer, de l'étendre, et de la structurer, la Fédération propose de sensibiliser et former en premier lieu les utilisateurs du siège fédéral et notamment les salariés, à la gestion des déchets. En effet, cette démarche ne peut être efficace que si toutes les personnes travaillant au quotidien ou régulièrement au siège fédéral s'investissent et adhèrent au projet.

Gérer notre impact sur l'environnement, intégrer les systèmes collectifs poursuivant les mêmes objectifs de bonnes pratiques dans le domaine de gestion des déchets demandent un engagement collectif, des connaissances sur la production et le traitement des déchets et une bonne connaissance de sa structure.

La formation proposée pourra permettre de faire un état des lieux au siège fédéral pour évaluer son impact, proposer et mettre en place ensuite des mesures et règles qui s'imposent pour le réduire. L'aspect participatif des utilisateurs des locaux sera un atout majeur dans l'appropriation du travail mené, les évolutions possibles et nécessaires à réaliser, le développement de comportements responsables et au final de réussite de la démarche et d'atteinte de l'objectif fixé.

Pour mener cette formation, l'idée est donc de s'appuyer sur le cas concret du siège fédéral, afin de répondre à une finalité : former les participants et les faire participer à la mise en place d'une nouvelle organisation au siège

**GRANDLYON**  
communauté urbaine



(bac vert : papier, journaux, cartons, ...)

© Site internet de la communauté urbaine du Grand Lyon,  
<http://www.grandlyon.com/>



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Mettre en place un atelier de formation dont le contenu pourrait s'appuyer sur les points suivants :
- ¾ Identifier les déchets produits au siège fédéral.
- ¾ Connaître les démarches territoriales engagées, procédés et méthodes de traitement et collecte des déchets concernés.
- ¾ Faire un état des lieux des pratiques.
- ¾ Identifier et proposer des mesures pour améliorer les comportements.
- ¾ Réaliser un tableau de bord récapitulant les points précédents qui permettra d'effectuer un suivi des évolutions à mettre en œuvre et une évaluation de ce dispositif de formation.
- ¾ Désigner une personne en charge du tableau de bord et du suivi.



#### **Moyens à mobiliser :**

- § Ressources humaines.
- § Tout autre utilisateur du siège fédéral.
- § Partenariats (Grand Lyon, ADEME) / Outils existants dans ce domaine.
- § Intervenants extérieurs.
- § Ressources financières.



#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		



#### **Indicateurs de l'action :**

- § Réalisation de la formation.
- § Mise en place du tableau de bord et désignation d'une personne en charge du suivi.
- § Mesures concrètes mises en œuvre / évolutions proposées.





Fédération Française  
de Spéléologie

### Action n° 20

Niveau de priorité : 1 – très prioritaire

Date : 31/10/2011

## u Créer une plate-forme de transports doux qui favorise le covoiturage et les transports en commun

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q A- Définir des référentiels fédéraux pour les différents volets de notre activité
- Q B- Mettre en œuvre des indicateurs/référentiels fédéraux de développement durable
- Q D- Identifier et recenser les informations nécessaires à notre évolution soutenable
- Q F- Intégrer les principes de base du développement durable dans notre fonctionnement / organisation fédéral(e)



**Responsable :** Groupe fédéral « Agenda 21 »



### **Description :**

La pratique de terrain et fédérale au sein de la FFS nécessite de nombreux déplacements.

Le diagnostic partagé accompli dans le cadre du processus de réalisation de l'Agenda 21 FFS a permis de mettre évidence les habitudes et tendances fédérales en matière de déplacements. Ainsi d'après le bilan carbone simplifié des activités de la FFS, le poste « déplacements de personnes » émet 5 fois plus de CO<sub>2</sub> que l'ensemble des autres postes (sources fixes, frêt, consommables et matériaux, déchets directs, immobilisations), les déplacements en voiture sont prépondérants avec 75 % des déplacements effectués. En outre, la partie relative à l'impact d'un congrès national FFS en terme de développement durable a révélé que 92 % des participants au congrès y viennent en voiture et que le nombre moyen de personnes par véhicule est de 2,69 (avec 60% des véhicules ne transportant qu'une ou deux personnes). Ces données confirment la nécessité de travailler à la promotion du covoiturage et de l'utilisation du train. En complément, le diagnostic partagé a révélé les attentes des participants à un congrès : 88 % des participants se disent favorable à la mise en place d'un système de covoiturage et 70 % privilégie internet comme meilleur moyen de mettre en place ce système.

Pour donner suite aux constats effectués dans le diagnostic partagé et réduire l'impact de ses déplacements, la FFS souhaite proposer à ses adhérents un outil leur offrant des modes de transports doux et les incitant à modifier leur mode de déplacements.



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Recenser les médias disponibles pour créer une plate-forme de covoiturage.
- ¾ Retenir la solution adaptée aux activités de notre Fédération et mettre en place la plate-forme.
- ¾ Créer la plate-forme via un outil internet.
- ¾ Permettre une accessibilité simple de l'outil et facile pour les fédérés.
- ¾ Utiliser cette plate-forme à chaque action et manifestation fédérale.
- ¾ Diffuser et communiquer sur l'existence de cette plate-forme.



#### **Moyens à mobiliser :**

- § Toutes les commissions fédérales : environnement, scientifique, enseignement, canyon, jeunes, communication ...
- § Ressources humaines (personne en charge de la mise en œuvre).
- § Partenariats extérieurs.
- § Ressources financières.



#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		



#### **Indicateurs de l'action :**

- § Réalisation de la plate-forme de transports doux et accessibilité.
- § Nombre d'utilisation et nombre de visites.
- § Enquête de satisfaction des utilisateurs par sondage.
- § Communication réalisée.



B- Environnement B5- Installations et matériels

B5-a- Intégration d'objectifs environnementaux dans le cahier des charges des installations administratives et des équipements

Fédération Française  
de Spéléologie**Action n° 22**

Niveau de priorité : 2 – priorité secondaire

Date : 31/10/2011

## u Finaliser le cahier de préconisations pour une démarche de qualité environnementale des installations et équipements fixes ou temporaires en spéléologie et canyonisme

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

Q D- Identifier et recenser les informations nécessaires à notre évolution soutenable



**Responsable :** Damien DELANGHE



### **Description :**

Emettre des recommandations et proposer à ses adhérents des outils concrets pour leur permettre d'appliquer sur le terrain des pratiques respectueuses de l'environnement, en accord avec la politique fédérale validée par l'assemblée générale, est un des rôles essentiels de notre Fédération.

La pratique de nos activités nécessite la mise en place d'équipements spéciaux, fixes ou temporaires, dans le milieu naturel. Réduire au maximum l'impact sur l'environnement de ces installations et équipements est une préoccupation au sein de notre Fédération.

Aussi, cette action propose de focaliser l'effort sur cet objectif. Cet effort doit se porter aussi bien sur le choix du matériel que sur la façon de les mettre en place.

Pour cela la Fédération souhaite mener un travail, d'une part, sur la recherche de référentiels existants qui pourront servir de base, d'autre part sur un recensement des installations et équipements fixes ou temporaires existants et nécessaires à la pratique de nos activités (définition, inventaire, ...).

Le croisement de ces informations et un travail complémentaire d'étude de comptabilité et d'ajustements aux réalités fédérales, devraient permettre de rédiger un document de préconisations adaptées à nos pratiques et à leur développement.

A l'heure où les évaluations d'incidences se développent dans les projets menés en milieu naturel, ces recommandations de bonnes pratiques afin de mener une démarche respectueuse de l'environnement et leurs applications sont indispensables pour que nos structures fédérales puissent asseoir leur position d'acteurs responsables de leurs milieux de pratiques.



© Commission canyon, Comité Départemental de Spéléologie de Haute-Garonne



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Rechercher les référentiels existants ou analogues.
- ¾ Recenser les installations et équipements fixes et temporaires en spéléologie et canyon (définition, inventaire, ...).
- ¾ A partir de ce travail de base, rédiger un document de préconisations pour réduire l'impact sur l'environnement de ces installations et équipements.
- ¾ Diffuser les recommandations.



#### **Moyens à mobiliser :**

- § Commissions fédérales : enseignement, environnement, scientifique, canyon, secours, communication, ...
- § Pôles fédéraux : enseignement / patrimoine, sciences et environnement / vie associative / communication et publications.
- § Partenariats.
- § Ressources humaines.
- § Instructeurs stagiaires des trois écoles fédérales (EFS, EFC, EFPS).
- § Conseiller Technique National.
- § Ressources financières.



#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		



#### **Indicateurs de l'action :**

- § Réalisation du document de préconisations.
- § Communication, diffusion réalisée.
- § Nombre d'installations conformes aux préconisations.



Fédération Française  
de Spéléologie**Action n° 23b**

Niveau de priorité : 2 – priorité secondaire

Date : 31/10/2011

## u Recenser et classer les conventions de gestion existantes et accompagner la mise en place de nouvelles conventions locales pour une gestion durable du milieu

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q B- Mettre en œuvre des indicateurs/référentiels fédéraux de développement durable
- Q D- Identifier et recenser les informations nécessaires à notre évolution soutenable

✈ **Responsable :** Conseiller Technique National chargé de l'accès aux sites, des inventaires et de la professionnalisation

✈ **Description :**

La gestion durable de nos lieux de pratique est essentielle à la préservation des milieux et de la biodiversité qu'ils renferment ainsi qu'à la pérennisation de nos pratiques. La Fédération et ses structures déconcentrées sont impliquées dans de nombreuses conventions de gestion de sites en raison de leurs activités de terrain. Ces conventions locales sont des outils permettant de concilier les logiques de chaque acteur agissant sur le site concerné. Conscients de la fragilité des milieux sur lesquels ils pratiquent, les structures fédérales sont responsabilisées sur le rôle qu'elles ont à jouer dans la mise en place de ces conventions. Acteurs incontournables, les fédérés doivent pouvoir répondre localement aux besoins exprimés lors de la mise en place des conventions de gestion tout en satisfaisant le projet collectif fédéral auquel ils adhèrent. Dans cette optique, la Fédération souhaite se positionner en tant que soutien à ses structures déconcentrées. Pour satisfaire ce besoin tout en répondant à l'intégration des enjeux qu'elle s'est fixée en matière de développement durable, elle s'est structurée en positionnant début de l'année 2011 un de ses conseillers techniques nationaux sur la problématique d'accès aux sites et inventaires dont une des missions principales est d'accompagner les structures fédérales lors de la mise en place de conventions. Cette organisation a été complétée par la création d'un groupe de travail « conventions » au sein de la Fédération. En matière d'actions, le modèle de convention type déjà existant a été revu et adapté. Une nouvelle mouture est en cours de validation. En outre des conventions nationales cadres ont été mises en place, avec l'ONF par exemple. Ces documents constituent des outils aux services des fédérés pour la mise en place de conventions locales. Lors de leurs applications concrètes, ils sont adaptés au cas par cas afin de répondre aux spécificités locales. Dernièrement, en juin 2011, l'Assemblée Générale s'est positionnée pour la création d'un règlement sur les conventions qui permettra de clarifier le rôle de chacun, entre la FFS et ses structures déconcentrées, dans le travail mené en toute subsidiarité sur ce thème des conventions. Outre cet accompagnement possible, technique, administratif et personnel, le recensement des conventions existantes sera réalisé afin d'avoir une bonne connaissance et lisibilité de l'implication fédérale dans la gestion de nos milieux de pratiques.

Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Recenser les conventions existantes.
- ¾ Mettre en place un système de mutualisation des conventions (base de données).
- ¾ Adapter le modèle de convention en y intégrant le développement durable (biodiversité, prévention des risques, équilibre ressources et développement, ...).
- ¾ Veiller à la prise en compte des enjeux du développement durable dans la mise en place et le contenu des conventions.
- ¾ Rédiger le règlement des conventions.
- ¾ Accompagner les structures fédérales.
- ¾ Communiquer sur ce service aux fédérés.



#### **Moyens à mobiliser :**

- § Conseiller Technique National.
- § Commissions fédérales : environnement, scientifique, canyon, ...
- § Groupe de travail « conventions ».



#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :

En cours	Q
Court terme (2011-2012)	..
Moyen terme (2012-2016)	..
Long terme (au-delà de 2016)	..

Action :

Proposée	..
Engagée	Q
Terminée	..



#### **Indicateurs de l'action :**

- § Mobilisation d'un Conseiller Technique National sur ce dossier.
- § Base de données des conventions existantes.
- § Communication réalisée auprès des fédérés.
- § Nombre annuel de conventions signées.





Fédération Française  
de Spéléologie

### Action n° 26

Niveau de priorité : 1 – très prioritaire

Date : 31/10/2011

## u Diffuser le dispositif fédéral PEIPSEK (Protocole d'Etude d'Impact de la Pratique Spéléologique sur les Eaux Karstiques) et l'étendre au canyonisme

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q B- Mettre en œuvre des indicateurs/référentiels fédéraux de développement durable
- Q D- Identifier et recenser les informations nécessaires à notre évolution soutenable

✎ **Responsable :** Président de la commission scientifique

✎ **Description :**

La contribution des spéléologues à la connaissance, à la protection et à la gestion de leurs sites de pratique les positionnent en tant qu'acteurs incontournables de ces territoires. Parce que la spéléologie se pratique au cœur de milieux naturels où les enjeux de préservation sont forts, la Fédération s'attache à diffuser auprès de ses adhérents des recommandations pour une pratique respectueuse de l'environnement. En outre, consciente de sa responsabilité envers ces patrimoines exceptionnels elle a mis en place un outil méthodologique qui permet de réaliser une étude objective de l'impact de la pratique spéléologique sur un site. Elle propose ainsi en toute transparence d'étudier l'incidence de ses activités sur le milieu naturel.

Le Protocole d'Etude d'Impact de la Pratique Spéléologique sur les Eaux Karstiques a été mis en place à partir d'expérimentations de terrain. Il est aujourd'hui opérationnel et adapté au cas par cas. Sa mise en œuvre est accompagnée par la commission scientifique de la Fédération.

Les études d'incidences (zone Natura 2000 par exemple) sont actuellement préconisées voire obligatoires dans un contexte d'enjeu de préservation hautement considéré, notre Fédération a été précurseur dans ce domaine en réalisant un outil adapté aux particularités de la pratique de la spéléologie.

Cependant son effort doit maintenant se focaliser sur la diffusion de ce protocole, en interne auprès des fédérés pour qu'ils puissent demander son activation sur une problématique précise et auprès des autres utilisateurs et acteurs des milieux concernés par nos pratiques.

En outre, il convient d'étendre ce protocole à toutes nos pratiques. C'est pourquoi un processus a été déclenché pour son ajustement au canyonisme. Cette adaptation a été réalisée théoriquement, son expérimentation devrait avoir lieu en automne 2011.



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Adapter le protocole au canyoning.
- ¾ Expérimenter le protocole adapté au canyoning.
- ¾ Communiquer auprès des structures fédérales et des clubs pour favoriser son utilisation.
- ¾ Communiquer en externe pour afficher le comportement responsable de notre Fédération.
- ¾ Accompagner la mise en place de ce protocole, mobiliser les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.
- ¾ Recenser les mises en œuvre de ce dispositif.
- ¾ Diffuser et communiquer sur les résultats.
- ¾ Accompagner les structures fédérales et les clubs.

#### Moyens à mobiliser :

- § Commissions fédérales : environnement, scientifique, canyon, communication, ...
- § Partenariats.
- § Ressources humaines.
- § Ressources financières.

#### Echéances & état d'avancement :

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	Q	Proposée	..
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	Q
Moyen terme (2012-2016)	..	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		

#### Indicateurs de l'action :

- § Réalisation du protocole en spéléologie.
- § Réalisation de la première expérimentation en canyoning.
- § Recensement des mises en œuvre.
- § Bilan des mises en œuvre.
- § Communication réalisée.





Fédération Française  
de Spéléologie

**Rappel des enjeux  
et orientations internes  
de l'action :**

- Q C- Mieux communiquer  
en interne et en externe

**Action n° 28a**

Niveau de priorité : 1b – prioritaire

Date : 31/10/2011

**u Lancer une large consultation « Evaluer, Evoluer, Sensibiliser » pour proposer un programme de sensibilisation efficace, construire une identité et une visibilité dans les médias**

**Responsable :** Président de la commission communication

**Description :**

La diversité des activités de notre Fédération est en lien avec de nombreuses thématiques qu'il n'est pas facile d'appréhender de l'extérieur. Faire de cette diversité une force de communication et de sensibilisation à nos activités et aux milieux karstiques, se construire une image qui reflète l'ensemble des valeurs que nous souhaitons véhiculer, sont des travaux à mener sur le long terme. Il sous-entend un travail sur soi, diagnostic des initiatives déjà menées dans ce sens, propositions d'amélioration pour une promotion efficace de nos activités, pour une meilleure lisibilité et visibilité, pour une adhésion du public aux valeurs qui sont les nôtres ...

La Fédération a récemment, début 2011, réalisé et diffusé à ses structures déconcentrées une nouvelle charte graphique pour enclencher ce processus de démarche identitaire.

Comment améliorer ses pratiques et axer les communications pour faire sortir la spéléologie de l'image stéréotypée de laquelle elle a du mal à sortir ? Quels messages à transmettre pour quelle(s) image(s) ? Quels outils à mobiliser pour mieux s'ouvrir et sensibiliser le public ? Autant de réflexions à mener pour proposer à terme des moyens privilégiés d'échanges et de partage efficaces. Se construire une identité reconnaissable qui véhicule des valeurs fortes et responsables est un enjeu essentiel pour l'avenir et le développement de notre Fédération.

Au-delà d'affirmer notre position d'expert des milieux karstiques, l'objectif de cette action est d'être reconnu comme tel par le public extérieur en réhabilitant la véritable image de la FFS.



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

**¾** Mettre en place un travail de réflexion et proposer des initiatives à concrétiser pour améliorer notre politique de sensibilisation du public, à nos valeurs, à nos actions, à la fragilité de nos milieux :

§ Recenser les études déjà réalisés, documents existants sur la perception de la FFS et de ses activités par le public et sur l'impact de nos actions (JNSC, ...).

§ Mettre en place des actions pour compléter les résultats si nécessaire.

§ A partir de l'ensemble des informations recueillies, faire une synthèse et identifier le(s) message(s) à véhiculer.

§ Proposer des actions et outils à mettre en œuvre afin de parfaire la lisibilité et la visibilité de la FFS et de ses actions de sensibilisation.

#### **Moyens à mobiliser :**

§ Commission communication.

§ Outils de communication interne à la Fédération ou externe.

§ Ressources humaines.

§ Ressources financières.

#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :

En cours ..

Court terme (2011-2012) ..

Moyen terme (2012-2016) **Q** ..

Long terme (au-delà de 2016) ..

Action :

Proposée **Q** ..

Engagée ..

Terminée ..

#### **Indicateurs de l'action :**

§ Actions à réaliser.

§ Actions validées.

§ A plus long terme : concrétisation et mesures d'efficacité des actions.





Fédération Française  
de Spéléologie

### Action n° 30b

Niveau de priorité : 1b – prioritaire

Date : 31/10/2011

## u Mettre en place un système d'information, d'alerte et d'accompagnement sur les outils règlementaires

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

Q C- Mieux communiquer en interne et en externe



**Responsable :** Président de la commission environnement



**Description :**

De nombreux outils règlementaires existent et sont déjà mis en place sur certains de nos sites de pratique. Il n'est pas toujours évident pour un fédéré de s'y retrouver et de saisir les incidences de ces outils sur nos pratiques, en matière d'accès aux sites, de mise en place d'une action sur un site concerné, etc, d'autant plus si l'application de la mesure et du règlement qui s'en suit, lui apparait comme imposée. Pour favoriser un bon déroulement et une bonne compréhension des outils règlementaires, et de fait un bon respect de celui-ci, il est alors important que l'implication des structures déconcentrées de la FFS se produise en amont et s'inscrive dans un processus de concertation. L'ouverture d'un dialogue entre acteurs concernés permettra de définir un consensus où chacun pourra y trouver son compte. Afin de répondre à ces besoins, la FFS souhaite développer un système qui permettra à ses structures déconcentrées :

- dans un premier temps de mieux connaître les outils règlementaires et de mieux les comprendre, de regrouper l'information et l'implication des fédérés dans les outils déjà existants, de former ses adhérents,
- et dans un second temps, d'effectuer une veille règlementaire pour être en capacité d'informer ses membres sur les nouveaux outils et de les inciter à devenir acteurs de leur pratique, à participer aux débats engagés bien en amont de la mise en place de ces nouveaux outils.



©François EDOUARD  
 Grotte de Tourtouse (Ariège) protégée par arrêté de protection de biotope

A l'heure où la Stratégie de Conservation des Aires Protégées (SCAP), un des chantiers prioritaires du Grenelle de l'Environnement, fixe comme objectif de placer 2% du territoire national terrestre métropolitain sous protection d'ici 2020, il est important que la FFS focalise l'effort sur cette thématique.



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Identifier les dispositifs et réaliser une fiche pour chacun, le décrivant et précisant les incidences possibles sur nos pratiques.
- ¾ Réaliser une base de données pour recenser les outils réglementaires déjà en place sur nos sites de pratique et identifier l'implication des structures fédérales.
- ¾ Diffuser ces deux outils, les mettre à disposition des fédérés, les rendre accessibles facilement, les utiliser lors des stages.
- ¾ Former les fédérés dans le cadre des formations déjà existantes ou en montant des formations spécifiques.
- ¾ Valoriser les implications fédérales, diffuser les expériences, publier : formaliser et poser les bases d'implication des structures fédérales dans la gestion et la protection du patrimoine souterrain, mettre en avant les démarches engagées et à venir, leur cohérence, leur pertinence, etc.
- ¾ Mettre en place une veille et alerter lors de nouvelles réglementations (exemple des SCAP).
- ¾ Participer au niveau national et impulser les participations locales.
- ¾ Accompagner : répondre aux demandes locales (formations, appui technique).



#### **Moyens à mobiliser :**

- § Commissions fédérales : environnement, scientifique, canyon, EFS, communication ...
- § Délégation juridique.
- § Ressources humaines.
- § Partenariats extérieurs (DREAL, CREN, juristes, ...).
- § Ressources financières.



#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		



#### **Indicateurs de l'action :**

- § Réalisation des fiches individuelles sur chaque outil réglementaire existant.
- § Réalisation de la base de données des outils réglementaires.
- § Communications et publications réalisées.
- § Formations réalisées.
- § Nombre d'alertes pour les nouveaux outils et résultats (implication locale, impact, sollicitations, accompagnement, ...).
- § Nombre de sollicitations.
- § Nombre d'implications locales suscitées par les alertes.



C- Economique C1- Collaboration avec les acteurs professionnels

C1-a- Développer les actions communes avec les accompagnateurs professionnels spéléo/canyon

Fédération Française  
de Spéléologie**Action n° 31**

Niveau de priorité : 2 – priorité secondaire

Date : 31/10/2011

## u Etablir une charte collaborative avec le syndicat national représentant les professionnels Spéléo et Canyon

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q C- Mieux communiquer en interne et en externe
- Q G- Œuvrer au renforcement des capacités/compétences de nos membres, public cibles et partenaires

✦ **Responsable :** Responsable du pôle développement

✦ **Description :**

Le syndicat national représentant les professionnels de la spéléologie et du canyon est un acteur important des milieux karstiques en contact permanent avec un public potentiel de nouveaux adhérents pour notre Fédération. Partenaires complémentaires, une réflexion est à mener pour que ce syndicat et la FFS puissent mieux travailler ensemble afin d'en tirer des bénéfices réciproques sur des questions d'actualités au sein de nos deux structures telles que l'accès aux sites, la communication avec le public, ... Comment le syndicat peut-il contribuer au développement et à l'enrichissement de la FFS et à ses actions ? Et inversement, Quel rôle la FFS peut-elle jouer pour valoriser le syndicat ?

Cette réflexion au sein de la FFS ne date pas d'aujourd'hui et des actions ont déjà vu le jour tel que la création d'une commission professionnelle et d'un label pro. Cependant, l'organisation de la FFS n'a pas permis de faire vivre, pérenniser ou développer ces initiatives, la commission spécifique a dû être dissoute et le label, bien qu'existant, n'ai pas valorisé comme il devrait l'être. Les résultats attendus n'étant pas à hauteur des espérances escomptées, la FFS et le syndicat ont privilégiés durant les derniers mois (année 2010 et début année 2011) des relations plus informelles et échanges au niveau des bureaux directeurs de chaque structure. Ce rapprochement a permis de maintenir le lien, de le renforcer et de construire des rapports constructifs. La publication dans le bulletin de juillet 2011 du syndicat, de la définition de la spéléologie telle que définie par la FFS et du projet du parcours jeunes fédéral, en témoigne.

Consciente des enjeux communs à relever, la FFS souhaite maintenir la proximité avec le syndicat afin de permettre à terme de formaliser un engagement réciproque, tout en prenant en compte les outils existants (dynamisation, adaptation du label pro) dans la continuité des relations entretenues jusqu' alors. La FFS propose de matérialiser cet engagement par la mise en place d'une charte collaborative qui reflètera la mise en place d'une collaboration commune à mener, des objectifs partagés, des actions à mettre en œuvre pour y parvenir. Dans le cadre de sa récente réorganisation (début 2011), la FFS a intégré pleinement la mise en place du partenariat avec le syndicat positionné alors au sein du pôle développement et des missions du nouveau Conseiller Technique National dont devrait pouvoir prochainement disposé la FFS.

Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- 3/4 Mobiliser un Conseiller Technique National sur ce dossier.
- 3/4 Engager une réflexion commune FFS-Syndicat pour identifier une possible collaboration (attentes, apports mutuels, contributions) et fixer des objectifs communs.
- 3/4 Définir des actions à mettre en œuvre.
- 3/4 Rédiger la charte collaborative.
- 3/4 Définir et mettre en place les outils nécessaires à ce partenariat.
- 3/4 Effectuer un suivi.



#### **Moyens à mobiliser :**

- § Ressources humaines (Conseiller Technique National, ...).
- § Commissions fédérales : EFS, canyon, jeunes, ...
- § Pôle développement.
- § Rencontres, discussions entre la FFS et le Syndicat.
- § Partenariats (Ministère des sports, ...).



#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		



#### **Indicateurs de l'action :**

- § Mobilisation d'un Conseiller Technique National sur ce dossier.
- § Objectifs et actions communes.
- § Signature de la charte collaborative.
- § Actions réalisées et résultats.



C- Economique C1- Collaboration avec les acteurs professionnels  
 C1-b- Développer les actions communes avec les exploitants de cavités



Fédération Française  
de Spéléologie

### Action n° 32

Niveau de priorité : 2 – priorité secondaire

Date : 31/10/2011

## u Mettre en place une convention de collaboration avec les gestionnaires de cavités aménagées

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q C- Mieux communiquer en interne et en externe
- Q F- Intégrer les principes de base du développement durable dans notre fonctionnement /organisation fédéral(e)
- Q H- Développer nos projets de recherche sur les plans environnementaux, scientifiques et techniques

✦ **Responsable :** Chargé de mission « conventions avec les cavités aménagées »

### ✦ **Description :**

Véritable vitrine vivante des milieux de pratique de la spéléologie, la centaine de cavités naturelles aménagées de France accueillent chaque année près de six millions de visiteurs\*. Les gestionnaires de cavités aménagées peuvent alors constituer une réelle passerelle entre le public visitant les cavités aménagées et notre Fédération. Cette complémentarité entre ces gérants et la FFS doit constituer une force au service de chacune de nos structures.

Pour répondre à la demande des visiteurs de plus en plus exigeants sur le contenu des informations données lors des visites touristiques, les gestionnaires de cavités aménagées doit être en mesure de leur apporter des explications approfondies sur le milieu souterrain et les différents thèmes en lien étroit avec celui-ci (faune, paysage souterrain, hydrologie, archéologie, géologie, ...)\*. Les spéléologues, acteurs privilégiés et compétents dans ces domaines spécifiques, peuvent alors leur apporter un soutien par l'apport de leurs connaissances et de leurs techniques. L'exemple de l'encadrement de stages de compétences des guides de grottes touristiques par des spéléologues confirme la volonté et la concrétisation de cet appui de notre Fédération. En outre, la FFS travaille actuellement sur la réalisation d'un outil à destination de ces gestionnaires : une fiche technique pour encadrer des scolaires. Par ailleurs, la collaboration peut également porter sur la mise en place de programmes de connaissances et de recherches scientifiques sur les milieux définis en commun.

Pour pouvoir obtenir des résultats perceptibles, mesurables et satisfaisants, Il est important de formaliser et de pérenniser durablement cette collaboration en l'inscrivant dans le cadre d'un travail volontaire, collectif et d'apports mutuels.

Afin de répondre à cet objectif, la FFS propose de mettre en place avec des gestionnaires de cavités aménagées une convention de collaboration qui permettra de tester la volonté d'union de chaque partie, d'en définir les motivations et de fixer des objectifs communs, de mutualiser les compétences, de proposer et mener des actions en réponse aux buts définis.

Cette réflexion mutuelle a déjà été engagée. Elle doit se poursuivre pour aboutir à la validation du document final formalisant les engagements pris.



© Jean-François FABRIOL  
Grotte aménagée de Foissac (Aveyron)



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Définir des actions de partenariat à mettre en œuvre et les moyens pour les réaliser.
- ¾ Rédiger le contrat type de collaboration, le valider.
- ¾ Définir et mettre en place les outils nécessaires à ces partenariats, mobiliser les outils déjà existants.
- ¾ Réaliser les actions.
- ¾ Effectuer un suivi.

 **Moyens à mobiliser :**

- § Toutes les commissions fédérales.
- § Rencontres, discussions entre la FFS et les gestionnaires de cavités aménagées.
- § Ressources humaines (cadres fédéraux, ...).
- § Partenariats extérieurs.
- § Ressources financières.

 **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		

 **Indicateurs de l'action :**

- § Conventions de collaboration signées.
- § Mise en application des conventions, nombre d'actions réalisées, résultats.



C- Economique C1- Collaboration avec les acteurs professionnels

C1-c- Développer les relations avec les éducateurs spécialisés

**Action n° 33**

Niveau de priorité : 2 – priorité secondaire

Date : 31/10/2011

## u Rédiger une note argumentaire sur les intérêts du Diplôme d'Etat (DE) pour un éducateur spécialisé

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q C- Mieux communiquer en interne et en externe
- Q G- Œuvrer au renforcement des capacités/compétences de nos membres, public cibles et partenaires



**Responsable :** Conseiller Technique National chargé du développement jeune et famille



### **Description :**

Les éducateurs spécialisés travaillent avec des publics en situation de handicap, ayant des troubles du comportement ou en difficulté d'insertion. En 2010, la FFS a lancée l'opération « Spéléo et canyon pour tous », année de réflexion charnière pour améliorer l'accessibilité de nos pratiques au plus grand nombre et particulièrement au public avec lequel les éducateurs spécialisés sont en contact.

La spéléologie et le canyonisme constituent des supports intéressants et enrichissants pour conduire un projet à destination de ce public, de par le milieu particulier dans lequel on les pratique (valorisation et dépassement de soi, entraide, bénéfices thérapeutiques, éducatifs, ...). Le recensement des expériences menées dans ce domaine et les différents échanges qui ont ponctués l'année « Spéléo et canyon pour tous » le confirment. Ces disciplines sont alors à proposer et à valoriser auprès des éducateurs spécialisés.

Cependant, comme pour tout projet qu'il mène, l'éducateur doit avoir une bonne connaissance de son support pédagogique pour le proposer, le mener et anticiper son déroulement. Pour cela, les connaissances techniques et de l'environnement indispensables sont d'autant plus particulières pour la spéléologie et le canyonisme qu'ils se pratiquent en milieu naturel spécifique.

L'aptitude de l'éducateur spécialisé a mené un projet en lien avec ces disciplines doit être certaine et requiert des qualifications.

C'est pourquoi, la FFS souhaite promouvoir auprès des éducateurs spécialisés un outil déjà existant, le Diplôme d'Etat (DE), par lequel ils peuvent acquérir les compétences nécessaires pour mener un tel projet.

Pour cela, elle propose alors de rédiger une note afin de communiquer et faire connaître le DE et les plus-values que son obtention peut apporter à un éducateur spécialisé.



© Delphine JACONELLI

Projet pédagogique mené auprès de classes d'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique et d'Institut Médico-Educatif. Les élèves s'apprennent à rentrer sous terre. 2010, Gers.

Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Inventorier les plus-values du DE pour un éducateur spécialisé, mettre en lien le référentiel du DE avec les besoins et attentes des éducateurs spécialisés.
- ¾ Rédiger la note argumentaire.
- ¾ Identifier les réseaux d'éducateurs spécialisés et y diffuser la note.
- ¾ Recenser les retours (demandes d'informations, accompagnement d'éducateurs, ...).

#### **Moyens à mobiliser :**

- § Commissions fédérales : médicale, EFS, canyon, jeunes, communication ...
- § Ressources humaines (Conseiller Technique National, cadres fédéraux, ...).
- § Partenariats extérieurs (Ministère des Sports, Pôle ressources sport handicap, Fédérations Sport adapté et handisport, réseaux d'éducateurs, ...)
- § Ressources financières.

#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		

#### **Indicateurs de l'action :**

- § Rédaction de la note argumentaire.
- § Communication et diffusion effectuée de cette note.
- § Retours suite à la diffusion.
- § Demande d'informations.
- § Nombre d'éducateurs spécialisés au sein des formations DE.
- § Nombre d'éducateurs titulaires du DE.



C- Economique C2- Collaboration internationale

C2-a- Intégrer le développement durable dans les objectifs des expéditions à l'étranger

Fédération Française  
de Spéléologie**Action n° 34**

Niveau de priorité : 1b – prioritaire

Date : 31/10/2011

## u Créer un label d'éco-expédition ou d'expédition responsable

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q A- Définir des référentiels fédéraux pour les différents volets de notre activité
- Q B- Mettre en œuvre des indicateurs / référentiels fédéraux de développement durable

✎ **Responsable :** Président de la Commission des Relations et Expéditions Internationales

✎ **Description :**

Au travers de la CREI, Commission Relations et Expéditions Internationales, la Fédération Française de Spéléologie met son expérience et ses moyens au service de tout fédéré afin de promouvoir les expéditions à l'étranger et les actions à caractère didactique organisées avec des structures ou spéléologues et canyonistes étrangers.

Cet accompagnement peut être technique, par la mobilisation du réseau de la CREI, la mise à disposition du fonds documentaire, un appui technique à la mise en place d'une expédition, ... Il peut aussi être financier par le parrainage d'une expédition et l'octroi d'une aide financière. Les bénéficiaires de cet accompagnement s'engagent alors à respecter les règles de déontologie fixées par la Fédération et à participer au développement du fonds documentaire et de l'expérience commune.

Par la création d'un label d'éco-expédition ou d'expédition responsable, la Fédération souhaite aujourd'hui inscrire le développement durable dans la démarche déjà engagée et le positionner concrètement dans le cadre de son soutien aux relations internationales.

Cette action participe à renforcer l'engagement de la Fédération dans le domaine du développement durable, à l'intégrer pleinement dans son fonctionnement et ses référentiels, à mener des actions de qualité et à mettre en cohérence son action et son engagement dans ce domaine.



© Michel DELCROS  
Expédition spéléologique – Cuba – 2003



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Rédiger des recommandations spécifiques « expéditions françaises à l'étranger et développement durable ».
- ¾ Adapter, compléter les référentiels déjà existants (guide pratique des expéditions spéléologiques françaises à l'étranger, code de déontologie, ...).
- ¾ Conditionner l'accompagnement à l'engagement du respect de ce nouveau document.
- ¾ Communiquer sur ces nouvelles recommandations émises par la Fédération.



#### **Moyens à mobiliser :**

- § Commission Relations et Expéditions Internationales.
- § Commission communication.
- § Outils de communication interne et externe à la Fédération.



#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :

En cours	..
Court terme (2011-2012)	..
Moyen terme (2012-2016)	Q
Long terme (au-delà de 2016)	..

Action :

Proposée	Q
Engagée	..
Terminée	..



#### **Indicateurs de l'action :**

- § Rédaction des recommandations.
- § Diffusion des recommandations.
- § Expéditions accompagnées.



## D- Social D1- Personnel

D1-a- Offrir au personnel fédéral des conditions de travail saines (air, eau, ...) et confortables (confort hygrothermique, acoustique, visuel, olfactif)



Fédération Française  
de Spéléologie

## Action n° 37

Niveau de priorité : 1 – très prioritaire

Date : 31/10/2011

**u Mettre en place un travail collectif avec les salariés du siège pour améliorer les conditions de travail ;  
Réaliser un document unique d'évaluation des risques professionnels**

**Rappel des enjeux  
et orientations internes  
de l'action :**

- Q D- Identifier et recenser les informations nécessaires à notre évolution soutenable
- Q I- Orientation spécifique

**Responsable :** Directeur Administratif

**Description :**

Dialoguer avec les salariés, écouter et prendre en compte leurs attentes, leurs besoins, et leurs ressentis au travail, les impliquer dans les actions fédérales, pour créer un climat de confiance et de bonnes conditions de travail, représente un atout important pour le bon fonctionnement de notre structure et du projet associatif en général.

La FFS a focalisé l'effort dans un premier temps en structurant la hiérarchisation salariale. Pour cela, elle a accordé en 2010 à son Directeur Technique National une nouvelle mission en lui attribuant une fonction de Directeur administratif. Un diagnostic salarial a alors pu être réalisé : analyse des charges de travail de chaque salarié, croisement avec les objectifs de la Fédération. Ce travail a abouti à la rédaction de fiches de postes en cours de validation.

La Fédération souhaite poursuivre cet effort et s'acquitter de ses obligations légales en réalisant à terme un document unique d'évaluations des risques professionnels (DUERP). En outre des entretiens individuels annuels mis en place avec les salariés, la réalisation de ce document renforcera les moments d'échanges privilégiés.

Ce projet de clarification et d'amélioration d'organisation de travail, réalisé en collaboration entre salariés, DTN et bénévoles, permettra de réévaluer régulièrement le contexte salarial et favorisera des conditions sereines de travail au quotidien et des bénéfices réciproques.

Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Réalisation du DUERP : Inventaire exhaustif et structuré des risques, préconisations d'actions afin de les supprimer, réévaluation.
- ¾ Validation des fiches de postes.
- ¾ Réalisation d'entretiens individuels annuels.
- ¾ Ajustement des conditions de travail.
- ¾ Intégration des éco-gestes dans les fiches de postes.
- ¾ Evaluations régulières.



#### **Moyens à mobiliser :**

- § Conseil d'Administration.
- § Commission médicale.
- § Ressources humaines : Directeur Administratif, personnel fédéral.
- § Partenariats externes.
- § Outils aidant à la réalisation du DUERP.



#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	..
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	Q
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		



#### **Indicateurs de l'action :**

- § Validation des fiches de postes.
- § Réalisation annuelle d'entretiens individuels avec les salariés.
- § Mise en place du DUERP.
- § Evaluation du travail mené, propositions d'évolutions.
- § Evolutions mises en place et résultats.





Action n° 39

Niveau de priorité : 1 – très prioritaire

Date : 31/10/2011

**u Se positionner comme acteur de premier rang dans les opérations de réhabilitation de sites souterrains par des actions de nettoyage et de suivi de sites**

**Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :**

- Q A- Définir des référentiels fédéraux pour les différents volets de notre activité
- Q C- Mieux communiquer en interne et en externe
- Q D- Identifier et recenser les informations nécessaires à notre évolution soutenable

**Responsable :** Président de la commission scientifique

**Description :**

De nombreux sites karstiques ont servi et servent encore de décharges sauvages. Méconnaissance des milieux et des effets de tels dépôts, les auteurs ne s'imaginent pas les conséquences d'un tel acte. En effet, outre l'impact visuel de ces dépôts sauvages dans des cadres naturels, ces rejets ont des influences directes sur le milieu, l'écosystème, la biodiversité et les ressources en eau. Ils font apparaître un réel danger pour l'homme en raison des déchets pathogènes présents dont la toxicité se disperse par le réseau d'eau souterraine. En terme d'hydrogéologie, de manière générale dans le karst, l'eau pénètre facilement souvent sans filtration. La pollution parvient à se propager très rapidement et peut s'étendre sur de grandes distances, elle peut aussi se stocker dans les zones d'eau stagnante pour s'évacuer avec retard. Le ruissellement des eaux accentue ce danger de pollution pouvant ainsi contaminer le réseau d'eau souterraine.

L'exploitation et la préservation de la ressource en eau potable constituent un enjeu environnemental majeur des années à venir. Dans certains départements, l'essentiel des réserves disponibles est d'origine karstique, les effets de dépôts sauvages peuvent alors être dramatiques en matière de santé publique. Conscients de cette problématique, les structures fédérales agissent concrètement sur le terrain en menant régulièrement des actions de réhabilitation de sites karstiques pollués.

Nécessitant des compétences spécifiques, techniques particulières et bonne connaissance des milieux, l'expertise de la FFS dans ce domaine la positionne en tant qu'acteur primordial sur cette thématique.

En s'appuyant sur les expériences réalisées dans ce domaine, la FFS souhaite mettre l'accent sur ces actions exemplaires en les valorisant, en diffusant les savoirs faire de notre fédération et en se positionnant alors comme acteur incontournable. Pour cela, elle souhaite développer les services qu'elle peut apporter à ses fédérés sur les points suivants : accompagner la mise en place de telles opérations et conduire un tel projet par l'apport d'un soutien technique, recenser et diffuser les expériences, faire connaître et mieux communiquer sur ces actions.



© Mathieu MORVERAND  
Panneau placé aux abords de l'Aven de Chazot (Ardèche), cavité dépolluée sur plusieurs années par les structures spéléologiques



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Créer un guide méthodologique pour la mise en place de ce type d'opérations à destination des porteurs de projets.
- ¾ Recenser et diffuser les expériences, capitaliser les retours d'expériences.
- ¾ Proposer un accompagnement pour la mise en place de ces opérations.
- ¾ Mobiliser la commission communication (modèle de communiqué et dossier de presse, diffusion : réseau technique, presse spécialisée, ...)
- ¾ Effectuer un suivi.

 **Moyens à mobiliser :**

- § Commissions fédérales : environnement, scientifique, EFS, canyon, communication ...
- § Ressources humaines.
- § Ressources financières.

 **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		

 **Indicateurs de l'action :**

- § Réalisation du guide méthodologique.
- § Recensement des expériences.
- § Nombre d'opérations de réhabilitations de site.
- § Volume et poids des déchets sortis.
- § Typologie des déchets évacués.
- § Communication interne effectuée et outils de communication mis à disposition des fédérés.
- § Communication externe effectuée : nombre de communiqués de presse, ...



Fédération Française  
de Spéléologie

## Action n° 40a

Niveau de priorité : 1 – très prioritaire

Date : 31/10/2011

## u Généraliser à tous les massifs karstiques les inventaires des sources potentielles de pollution de l'eau en zone karstique

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q A- Définir des référentiels fédéraux pour les différents volets de notre activité
- Q C- Mieux communiquer en interne et en externe
- Q D- Identifier et recenser les informations nécessaires à notre évolution soutenable



**Responsable :** Président de la commission scientifique



### **Description :**

Observateurs privilégiés du karst, les spéléologues et les canyonistes sont les premiers témoins des menaces qui peuvent peser sur ce milieu. Ils constatent régulièrement au cours de leurs pratiques des pollutions visuelles pouvant avoir un impact plus important sur la ressource en eau. Afin d'informer sur les observations de terrain qu'ils peuvent faire dans le domaine de la pollution de l'eau et jouer leur rôle d'alerte, plusieurs structures fédérales à différentes échelles (région, massif, système hydrogéologique, ...) ont lancé des initiatives d'inventaires de sources potentielles de pollution de l'eau en zone karstique. On peut citer l'exemple du Comité de Spéléologie Régional Midi-Pyrénées qui mène ce travail depuis 1992 et qui lui a en 2010 ouvert un site internet dédié : <http://www.pollution-karst.com>.

Ces documents techniques font le constat des lieux potentiels de pollution, en mesurant leur ampleur et en dressent ainsi les différentes causes. Ces inventaires constituent alors un premier pas vers la prise en charge du problème et les inscrire dans une démarche généralisée évite de traiter chaque cas isolément et permet de résoudre plus efficacement le problème pour certains cas qui ne trouvent pas de solution localement

Cette veille environnementale de nos sites de pratique est un véritable outil pour agir efficacement dans le domaine de la préservation de la ressource en eau et de la santé publique et pour sensibiliser aux impacts de pratiques encore trop répandues qui peuvent avoir des effets irréversibles.

Informé sur l'existence de ces inventaires, les valoriser constituent des enjeux importants pour que chaque acteur qui suit les mêmes objectifs de connaissances, d'évaluation et de sauvegarde que notre Fédération, puisse s'approprier ces travaux et les utiliser au service de la société.

Dans ce cadre là, la FFS souhaite inciter à la généralisation de ces travaux pour souligner son rôle de conservateur de ses sites de pratiques et du milieu karstique en général.



© <http://pollution-karst.com>

Photo d'un site pollué inventorié dans l'inventaire des sources potentielles de pollution de l'eau en zone karstique en Midi-Pyrénées, site situé dans le périmètre de protection d'un captage d'eau potable. 2011.

Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Recenser les inventaires de ce type.
- ¾ Réaliser un outil de recensement de ces initiatives accessible à tous.
- ¾ Inciter à la publication des initiatives et des résultats.
- ¾ Proposer un appui technique : accompagnement dans la mise en place de ce genre d'inventaire, procédure de prélèvement quand des mesures sont nécessaires, ....
- ¾ Valoriser les expériences menées et diffuser ces travaux à l'extérieur.

 **Moyens à mobiliser :**

- § Commissions fédérales : environnement, scientifique, canyon, communication ...
- § Ressources humaines.
- § Partenariats extérieurs.
- § Ressources financières.

 **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		

 **Indicateurs de l'action :**

- § Mise en place d'un outil de recensement de ces initiatives.
- § Nombre d'inventaires de ce type lancé.
- § Etendue des inventaires, nombre de régions concernées.





Fédération Française  
de Spéléologie

### Action n° 41

Niveau de priorité : 2 – priorité secondaire

Date : 31/10/2011

## u Se structurer pour lancer un programme d'actions avec l'Éducation Nationale

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q C- Mieux communiquer en interne et en externe
- Q G- Œuvrer au renforcement des capacités/compétences de nos membres, publics cibles et partenaires



**Responsable :** Conseiller Technique National chargé du développement des pratiques



### **Description :**

La spéléologie et la descente de canyon sont des activités à fortes valeurs éducatives. Apport de valeurs sociales et environnementales, développement d'une meilleure connaissance de soi et de comportements respectueux, solidaires, offre d'apprentissages cognitifs, la contribution des thèmes liés à ces disciplines sont en lien étroits avec les contenus et objectifs des programmes scolaires dans de nombreuses matières : sciences de la vie et de la terre, physique, chimie géographie, éducation physique et sportive, ...

Victimes d'une image stéréotypée, la spéléologie et le canyonisme sont trop peu exploitées en tant que supports éducatifs. Plusieurs expériences ponctuelles sont menées souvent parce que la personne motrice du projet est à la fois pratiquante de ces activités et enseignante.

Donner une juste place à ses pratiques pluridisciplinaires dans les dynamiques éducatives et sociales en positionnant la spéléologie et la descente de canyon au cœur de projets pédagogiques structurés est un enjeu majeur pour notre fédération.



© Delphine JACONELLI  
2008 - Intervention d'un club de spéléologie auprès du public scolaire.

L'objectif premier de la Fédération dans ce projet est de se structurer afin de se donner les moyens de passer de bonnes pratiques de terrain à une politique nationale.

Afin de répondre à ce besoin d'organisation, un nouveau conseiller technique national devrait dès l'année 2012 être en charge d'amorcer le processus de développement de la Fédération à destination des scolaires.

Ses principales missions seront de réaliser un diagnostic (état des lieux, analyse des atouts, faiblesses, opportunités, moyens à mobiliser) afin de proposer une méthodologie à mettre en œuvre.

Ce projet est étroitement lié à la capacité de la FFS à capter de nouveaux fédérés, à valoriser ses activités, à montrer sa démarche de développement durable, à se faire reconnaître en tant qu'acteur dans ce domaine.

Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Mobiliser un Conseiller Technique sur ce dossier.
- ¾ Recenser les actions locales.
- ¾ Réaliser un diagnostic.
- ¾ Proposer une méthodologie de développement.
- ¾ Proposer une stratégie d'articulation de cette action avec le parcours jeunes.

#### Moyens à mobiliser :

- § Ressources humaines : Conseiller Technique National, Délégué fédéral aux Ecoles Départementales de Spéléologie et de Canyon, responsable du futur référentiel intitulé le parcours jeunes, ...).
- § Commissions fédérales : EFS, EFC, EFPS, jeunes.
- § Futur référentiel le parcours jeunes.
- § Partenariats (Education Nationale, Ministère des sports, Pôle ressources national des sports de nature, ...)

#### Echéances & état d'avancement :

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		

#### Indicateurs de l'action :

- § Désignation d'un Conseiller Technique National sur ce dossier.
- § Mobilisation des élus sur ce dossier et validation par les élus.
- § Réalisation du diagnostic.
- § Proposition d'une méthodologie.
- § Partenariats conclus, signature des partenariats.
- § Intégration de cette action dans le parcours jeunes.



D- Social D3- Jeunes

D3-b- Accès des jeunes aux responsabilités

Fédération Française  
de Spéléologie**Action n° 42**

Niveau de priorité : 1b – prioritaire

Date : 31/10/2011

## u Créer le « service fédéral volontaire » ou « projet de jeunes », un outil de prise de responsabilités pour les jeunes fédérés

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q D- Identifier et recenser les informations nécessaires à notre évolution soutenable
- Q E- Intégrer le développement durable dans notre fonctionnement démocratique
- Q G- Œuvrer au renforcement des capacités/compétences de nos membres, publics cibles et partenaires

**Responsable :** Responsable du parcours jeunes**Description :**

Afin d'atteindre les objectifs généraux du projet fédéral liés à l'augmentation du nombre de fédérés et plus particulièrement du nombre de jeunes pratiquants dans les clubs, la Fédération a engagé en 2010 une réflexion globale et structurante sur ce thème.

En outre, la restructuration de l'organisation de la Fédération, validée par son assemblée générale le 12 juin 2011, a abouti à la création de pôles, dont le pôle développement dans lequel la politique ciblée envers les jeunes a trouvé toute sa place. En parallèle la Fédération travaille à la mise en place d'un outil, le parcours jeunes, qui devra permettre aux jeunes fédérés de se repérer et de se projeter dans son parcours au sein de la Fédération. Ce dispositif s'appuie sur les outils déjà existants, tels que les écoles départementales de spéléologie et de canyon, le label jeune, ... mais permettra une meilleure valorisation et articulation entre eux. Après avoir recruté et formé les jeunes, le parcours jeunes doit aussi penser dans un second temps à leur donner envie de s'investir dans leur Fédération, à y participer.

Aussi nous proposons la création d'un outil de prise de responsabilités pour les jeunes fédérés qui pourrait compléter et intégrer le parcours jeunes.

Intitulé « service fédéral volontaire » ou « projet de jeunes », il s'agirait d'un outil d'autonomie, d'engagement et de valorisation pour les jeunes mais aussi pour les structures fédérales. L'idée générale est de demander à un jeune ou un groupe de jeunes de prendre en charge l'organisation d'un projet ou partie de projet au sein de la Fédération (niveau indifférent : club, CDS, CSR, FFS) tout en donnant du sens à cette expérience.

Ce dispositif devra proposer un accompagnement du ou des jeunes et devra prévoir la valorisation de cette expérience pour encourager les jeunes à poursuivre leur engagement. La satisfaction personnelle et la reconnaissance des adultes peuvent constituer un premier pas vers une prise de responsabilité plus importante et une volonté de devenir acteur de sa Fédération. Cette action peut être associée au service civique.



© Fabrice ROZIER

Camp jeunes régional Midi-Pyrénées sur la Coume – Haute-Garonne – 2008 – Les jeunes s'organisent pour la journée : matériel nécessaire, ...



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Proposer une stratégie d'articulation de cette action avec le parcours jeunes.
- ¾ Elaborer le dispositif : définir précisément le sens de ce service, ses différentes formes possibles, le rôle des structures fédérales, l'accompagnement pour les jeunes, les méthodes de valorisation, ...
- ¾ Rédiger une note descriptive du dispositif.
- ¾ Expérimenter et promouvoir ce dispositif.
- ¾ Recenser les initiatives réalisées.
- ¾ Inciter les jeunes à poursuivre leur engagement.



#### **Moyens à mobiliser :**

- § Commissions fédérales : jeunes, EFS, EFC, EFPS, communication.
- § Ressources humaines : délégué fédéral aux EDSC et responsable du parcours jeunes.
- § Futur référentiel le parcours jeunes.
- § Outils de communication interne et externe à la Fédération.
- § Moyens financiers (frais engagés par les jeunes, ...).



#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		



#### **Indicateurs de l'action :**

- § Mise en place du dispositif, expérimentation et mobilisation du dispositif.
- § Intégration du dispositif dans le parcours jeunes.
- § Communication réalisée.
- § Diffusion de cette action auprès des jeunes fédérés, des structures fédérales et clubs.
- § Nombre de bénéficiaires, de jeunes impliqués.
- § Nombre de régions impliquées.
- § Communication externe sur les actions réalisées.



D- Social D3- Jeunes

D3-b- Accès des jeunes aux responsabilités

Fédération Française  
de Spéléologie**Action n° 43**

Niveau de priorité : 1b – prioritaire

Date : 31/10/2011

## u Favoriser l'accès des jeunes fédérés aux pratiques de la démocratie par le principe de proportionnalité des jeunes au sein des instances dirigeantes et électives

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q D- Identifier et recenser les informations nécessaires à notre évolution soutenable
- Q E- Intégrer le développement durable dans notre fonctionnement démocratique
- Q G- Œuvrer au renforcement des capacités/compétences de nos membres, publics cibles et partenaires

**Responsable :** Président de la commission statuts**Description :**

Afin de mettre en adéquation la volonté fédérale d'impliquer les jeunes aux discussions et décisions fédérales avec les actions à réaliser pour y parvenir, le principe de proportionnalité des jeunes au sein des instances dirigeantes et électives est un moyen permettant aux jeunes de devenir acteurs à part entière de leur Fédération. Leur rôle à la fois de participant au débat fédéral et de décideur de la politique est ainsi officiellement reconnu et inscrit au sein de la Fédération.

Même si jusqu'alors rien n'objectait à ce que les jeunes fédérés (selon les critères définis par la Fédération) prennent part au débat et puisse avoir une fonction de grand électeur pour une assemblée générale ou bien se présenter en tant que membre du Conseil d'Administration, ce principe de proportionnalité traduit la confiance accordée par la Fédération aux jeunes fédérés et leur réserve automatiquement des places. De façon générale, les jeunes sont peu associés à la vie et à la gestion de l'association et participent peu aux instances de décisions, cette porte d'accès aux responsabilités permet de les impliquer directement au cœur de la Fédération.



© Fabrice ROZIER  
Camp jeunes régional Midi-Pyrénées sur la Coume –  
Haute-Garonne – 2008

Ce moyen, complémentaire aux autres actions mises en œuvre dans le domaine de l'accès des jeunes aux responsabilités, peut permettre de susciter chez les jeunes l'envie de s'engager et de participer, et de les fidéliser.



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Appliquer le principe de proportionnalité au sein du Conseil d'Administration en l'intégrant aux statuts et/ou règlement intérieur de la Fédération, de ses structures déconcentrées régionales et départementales.
- ¾ Communiquer auprès des jeunes sur ce point.
- ¾ Proposer une stratégie d'articulation de cette action avec le parcours jeunes.

#### **Moyens à mobiliser :**

- § Commissions fédérales : jeunes, communication.
- § Ressources humaines : délégué fédéral aux EDSC et responsable du parcours jeunes.
- § Futur référentiel le parcours jeunes.
- § Outils de communication interne et externe à la Fédération.

#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		

#### **Indicateurs de l'action :**

- § Intégration du principe de proportionnalité des jeunes.
- § Modification des statuts et/ou du règlement intérieur de la Fédération.
- § Intégration de cette action dans le parcours jeunes.
- § Communication réalisée auprès des jeunes fédérés.
- § Implication des jeunes fédérés, postes pourvus, nombre de postes occupés par des jeunes.



D- Social D3- Jeunes

D3-c- Associer les jeunes aux instances dirigeantes

Fédération Française  
de Spéléologie**Action n° 44**

Niveau de priorité : 1b – prioritaire

Date : 31/10/2011

## u Mettre en place une action de tutorat pour les jeunes responsables fédéraux

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

Q G- Œuvrer au renforcement des capacités/compétences de nos membres, publics cibles et partenaires

✈ Responsable :

✈ Description :

La Fédération a enclenché un processus de transformation et de reconsidération de son fonctionnement pour attirer et fidéliser de jeunes fédéré(e)s. Le parcours jeunes en cours de réflexion, la création de pôles et plus particulièrement le pôle développement sont des illustrations concrètes de cette évolution. La mise en place de nouveaux modes d'organisation doit être au centre de ces changements pour permettre aux jeunes de s'impliquer d'avantage dans les instances dirigeantes. Ces derniers doivent permettre de transférer et partager les responsabilités avec les jeunes en inscrivant la démarche dans le projet fédéral global.

Cependant, lorsqu'il arrive dans un lieu de décision fédérale, le jeune peut se sentir à côté des discussions engagées car il n'a pas une connaissance approfondie de la Fédération. Mettre en place un système de tutorat permettra de créer un lien fort avec le jeune, de faire en sorte qu'il se sente soutenu, encouragé et encadré. Le rôle éducatif est important pour immerger le jeune dans l'historique de la structure : être « passeur de jeunes », c'est être passeur de l'histoire fédérale, passeur de compétences, passeurs de valeurs fédérales, ...

Il ne s'agit pas de formater le jeune mais au contraire de l'encourager à donner ses idées et à devenir acteur de la Fédération dans laquelle il évolue.

Sorte de conduite accompagnée pour le jeune, la mise en place d'un tutorat pour le jeune responsable fédéral, permet à la fois la valorisation du jeune mais aussi de l'accompagnant.

L'intergénération est au cœur de ce dispositif dont l'objectif est la création d'un lien pérenne entre le trio jeune – accompagnant – fédération.



© Fabrice ROZIER  
Camp jeunes régional Midi-Pyrénées sur la Coume –  
Haute-Garonne – 2008



Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Désigner pour chaque jeune élu(e) une personne référente.
- ¾ Rédiger une charte « passeur de jeunes » liant moralement le jeune et l'accompagnant.

#### **Moyens à mobiliser :**

- § Conseil d'administration.
- § Commissions fédérales : jeunes, communication.
- § Ressources humaines : délégué fédéral aux Ecoles Départementales de Spéléologie et de Canyon et responsable du parcours jeunes.
- § Futur référentiel le parcours jeunes.
- § Outils de communication interne et externe à la Fédération.

#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		

#### **Indicateurs de l'action :**

- § Adoption de la charte « Passeur de jeunes ».
- § Nombre d'accompagnants désignés / jeunes responsables.
- § Intégration de cette action dans le parcours jeunes.
- § Communication réalisée auprès des jeunes fédérés(e)s.



D- Social D5- Prestataires et fournisseurs  
 D5-c- Dématérialiser les procédures administratives



Fédération Française  
de Spéléologie

### Action n° 51

Niveau de priorité : 1b – prioritaire

Date : 31/10/2011

## u Mettre en place un tableau de bord des procédures dématérialisées

### Rappel des enjeux et orientations internes de l'action :

- Q F- Intégrer les principes de base du développement durable dans notre fonctionnement / organisation fédéral(e)

Responsable :

Description :

Pour être cohérente avec la démarche qu'elle a engagée et qu'elle souhaite préconiser à ses fédérés et diffuser en externe, la FFS doit se montrer exemplaire dans l'ensemble de ses actions dont son fonctionnement et ses pratiques quotidiennes. La plupart des supports (outils disponibles pour les fédérés, formulaires, ...) étant auparavant diffusé sur papier, la Fédération a débuté un processus de dématérialisation de tous les documents et procédures existants en son sein. Cette mise en œuvre de moyens électroniques pour échanger, proposer un stockage d'informations et d'outils, communiquer, ..., s'applique alors déjà à de nombreuses opérations : sollicitations que les fédérés peuvent faire auprès de la FFS (demande d'agrément de stage, demande de parrainage d'une expédition, demande dans le cadre du Fond d'Aide aux Actions Locales, ...), documents et outils utiles aux fédérés (calendrier des stages, Memento du dirigeant, ...), communication (création de listes de diffusion, ...). Tout récemment, la dématérialisation des coupons initiation mise en place en septembre 2011 vient compléter cette transformation.

Les objectifs visés par cette démarche sont multiples : simplifier les procédures, faciliter l'accès aux informations, faciliter les mises à jour de l'information, améliorer le service aux fédérés, réduire l'utilisation de papier, réduire les coûts, ... Ce dispositif doit s'accompagner d'une bonne communication afin d'informer, de diffuser, de former et d'inciter les fédérés à utiliser ces nouveaux moyens. L'impact se ressentira dans la création d'automatistes, la mise en place de nouvelles méthodes de travail et un nouveau dynamisme fédéral.

Téléchargez  
le calendrier des stages 2011 !

(PDF régulièrement mis à jour)



© Site internet de la Fédération, <http://ffspeleo.fr>

Invitation à télécharger le calendrier des stages.

Image extraite de la page de la commission fédérale enseignement

La mise en place d'un tableau de bord des procédures électroniques permettra de poursuivre, de structurer et planifier cet effort d'informatisation pour tendre vers un objectif « zéro papier » d'ici 2 à 5 ans maximum.

Les mesures concrètes à mettre en œuvre :

- ¾ Mettre en place le tableau de bord : identifier l'ensemble des documents, procédures à disposition des fédérés, des élus, des salariés, des partenaires, ...
- ¾ Identifier le responsable de chaque procédure, faire un état de leur dématérialisation (fait, en cours, à faire).
- ¾ Dématérialiser si possible les procédures qui ne le sont pas encore.
- ¾ Faire des propositions d'échéances en fonction des possibilités.
- ¾ Mobiliser les moyens nécessaires.
- ¾ Communiquer en interne sur la dématérialisation des procédures.



#### **Moyens à mobiliser :**

- § Conseil d'Administration, commissions, délégations, groupes de travail et pôles fédéraux.
- § Ressources fédérales.
- § Réseaux informatiques.
- § Ressources financières.



#### **Echéances & état d'avancement :**

Engagement prévisionnel de l'action :		Action :	
En cours	..	Proposée	Q
Court terme (2011-2012)	..	Engagée	..
Moyen terme (2012-2016)	Q	Terminée	..
Long terme (au-delà de 2016)	..		



#### **Indicateurs de l'action :**

- § Tableau de bord et du suivi.
- § Economies de papier réalisées et coût de fonctionnement.
- § Nombre de procédures dématérialisées / nombre de procédures.

